

Suite à l'annonce du 28/10/2020 de nouvelles mesures du président de la République pour faire face à la deuxième vague du virus Covid19, voici une lettre d'information concernant l'application des nouvelles règles dans la commune.

MARCHE ST GENEST

Le marché du dimanche matin est maintenu pendant le confinement.

ATTENTION : Port du masque OBLIGATOIRE.

ECOLE

La rentrée des vacances de Toussaint aura bien lieu le lundi 02 novembre.

Afin de protéger les élèves et les personnels, dans le contexte Covid-19, la reprise se fait dans le respect des règles sanitaires.

- Port du masque obligatoire pour les élèves à partir de 6 ans (dès le CP).
- Port du masque obligatoire pour les adultes aux abords de l'école et de la garderie.

REPAS DES AINES

Le repas des aînés est annulé. Il sera remplacé par la livraison d'un repas de Noël directement au domicile des aînés.

ACTIVITES SPORTIVES

Pendant toute la période de confinement toute activité sportive est suspendue (Yoga, Gym, Foot).

INFORMATION MAIRIE

La mairie reste ouverte aux horaires habituels.

Des formulaires d'autorisations dérogatoires de déplacement sont disponibles en mairie.



Si vous avez besoin et rencontrer des difficultés (courses, pharmacie...)
vous pouvez vous rapprocher de vos élus et de
Mme le maire Jacqueline LHOMME LEOMENT au 06.71.40.96.07

INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000 (appel gratuit)